

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

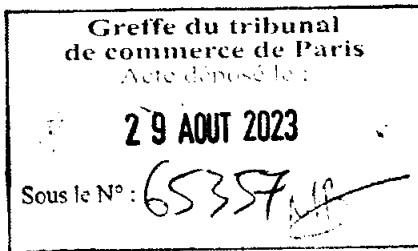
**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 10407 Numéro SIREN : 419 568 456 Nom ou dénomination : 3+1 ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 65357

S.A.R.L « 3+1 ARCHITECTES »
18, Rue Chaudron
75010 PARIS
12 000 Euros
491 568 456 RCS PARIS



PROCÈS-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023 à 9 h

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE

Et le 30 juin à 9 h, les associés se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mademoiselle Mathilde CALBA représentant 374 parts en pleine propriété

Madame Valérie FLICOTEAUX représentant 374 parts en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 748,00 parts en pleine propriété sur les 750 parts composant le capital social, Madame Nadine FLICOTEAUX n'ayant pu venir à l'assemblée.

Madame Valérie FLICOTEAUX préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Approbation des comptes
- ☐ Quitus de la gestion
- ☐ Affectation du résultat
- ☐ Rémunération de la gérance
- ☐ Pouvoirs à donner.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ☐ Les rapports du gérant,
- ☐ Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

NF  Me

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 6 650 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

2ème RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice au compte « report à nouveau » à due concurrence des pertes antérieures.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

3ème RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

4ème RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes, étant précisé que chaque associé intéressé n'a pas participé au vote concernant sa propre rémunération.

5ème RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise au vote a été adoptée à l'unanimité des parts présentes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant



- 2/2 -



Les associés



65 avenue Kléber
75116 Paris
FRANCE
T : +33 (0) 1 44 34 08 00
F : +33 (0) 1 44 34 08 32

www.sefico-nexia.com



3 + 1 ARCHITECTES

Liasse fiscale Déclarant
31/12/2022

Certifié conforme

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Sommaire

0.1	2050 Bilan actif	3
0.2	2051 Bilan passif	4
0.3	2052 Compte de résultat	5
0.4	2053 Compte de résultat (suite)	6
0.5	2054 Immobilisations	7
0.6	2055 Amortissements	8
0.7	2056 Provisions inscrites au bilan	9
0.8	2057 Etat des créances et dettes	10
0.9	2058-A Détermination résultat fisc.	11
0.10	2058-B Déficit prov. non deduct.	12
0.11	Provisions non déductibles	13
0.12	2058-C Affectation du résultat	14
0.13	2059-A Détermin. plus moins-values	15
0.14	2059-B Affectation plus values C/T	17
0.15	2059-C Suivi des moins values L/T	18
0.16	2059-D Affectation plus values L/T	19
0.17	2059-E Détermination VA produite	20
0.18	2059-F Capital social	21
0.19	2059-G Filiales	22
0.20	Détail des produits constatés d'av.	23
0.21	Détail des charges constatées d'avance	24
0.22	CA17PROREC	25
0.23	CA18CHAPAY	26
0.24	DECLOYER - Mise à jour permanente des loyers	27
0.25	2065 Impôt sur les sociétés	28
0.26	2065 bis	29
0.27	2069-RCI	30

Désignation de l'entreprise :		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2							
Adresse de l'entreprise		18 RUE CHAUDRON 75010 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 1 2							
Numero SIRET *		4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4										Néant ☐ *									
														Exercice N clos le:							
														3 1 1 2 1 0 1 2							
														Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)														AA							
Frais d'établissement *														AB		AC					
Frais de développement *														CX		CQ					
Concessions, brevets et droits similaires														AF		AG		2323 1485 838			
Fonds commercial (1)														AH		AI					
Autres immobilisations incorporelles														AJ		AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles														AL		AM					
Terrains														AN		AO					
Constructions														AP		AQ					
Installations techniques, matériel et outillage industriels														AR		AS					
Autres immobilisations corporelles														AT		AU		34802 28712 6089			
Immobilisations en cours														AV		AW					
Avances et acomptes														AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence														CS		CT					
Autres participations														CU		CV					
Créances rattachées à des participations														BB		BC					
Autres titres immobilisés														BD		BE					
Prêts														BF		BG					
Autres immobilisations financières *														BH		BI		1809 1809			
TOTAL (II)														BJ		BK		38935 30198 8736			
Matières premières, approvisionnements														BL		BM					
En cours de production de biens														BN		BO					
En cours de production de services														BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis														BR		BS					
Marchandises														BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes														BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3)*														BX		BY		9305 9305			
Autres créances (3)														BZ		CA		277 277			
Capital souscrit et appelé, non versé														CB		CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)														CD		CE					
Disponibilités														CF		CG		13091 13091			
Charges constatées d'avance (3)*														CH		CI		2110 2110			
TOTAL (III)														CJ		CK		24784 24784			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)														CW							
Primes de remboursement des obligations (V)														CM							
Écarts de conversion actif * (VI)														CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)														CO		IA		63719 30198 33521			
Renvois : (1) Dont droit au bail :														CP		1809		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :																					
Immobiliations :																					
Stocks :																					
Créances :																					

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Néant ☐
		Exercice N 31122022		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 12000...)	DA	12000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-35263	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6650	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	-15412	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	20920	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	553	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16081	
	Dettes fiscales et sociales	DY	11378	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte regul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	48933	
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33521	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	36338		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB			FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	148622	FH		FI	148622
			FJ	148622	FK		FL	148622
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	14	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	148637		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	90927	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1919	
	Salaires et traitements *					FY	29000	
	Charges sociales (10)					FZ	18178	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	1784	
		- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	12	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	141822	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6815		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	164	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	164	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-164		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6650		

Désignation de l'entreprise <u>SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices *										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	148637	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	141986	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	6650	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
			- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A2	18178	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs	A6	2426	obligatoires	A9	15752				
		dont cotisations facultatives Madelin		A7								
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										31122022		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2323	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KJ			
	Constructions	Sur sol propre	Dans l'entreprise	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dans l'entreprise	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dans l'entreprise	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dans l'entreprise	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	14913	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	19888	LC		ID			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes					IK		IL		IM			
	TOTAL III				IN	34802	IO		IP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1809	1U		1V				
	TOTAL IV				1Q	1809	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	38935	ØH		ØJ					

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mise sous séquestre ou résultant d'une mise en équivalence		1		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	2323	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		IY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	14913	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	19888	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III		IV		NG	34802	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M		
	Autres participations		IQ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1809	2F		
	TOTAL IV		I3		NJ	1809	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	38935	ØL			

Désignation de l'entreprise	SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES	31122022	Néant ☐
-----------------------------	-----------------------------	----------	--------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1485	PF		PG		PH	1485
TOTAL I		RK	1485	RM		RN		RO	1485
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9516	QE	583	QF		QG	10099
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17411	QM	1201	QN		QO	18613
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	26928	QV	1784	QW		QX	28712
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	28414	ØP	1784	ØQ		ØR	30198

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RO	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incor.		N°	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	RR	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL					NM				NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non vendu (NP + NQ + NR)		NW	Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY	Total général non vendu (NW - NY)		NZ			

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122022		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 25 ^{ter} bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122022		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	1809	UV	1809	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	9305		9305	
	Créance représentative de titres (prévision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée)	UO				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	277		277
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS	2110		2110	
	TOTAUX		VT	13502	VU	13502
	REVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
				A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	20920	8325	12595	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16081	16081		
Personnel et comptes rattachés		8C	3515	3515		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3357	3357		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4506	4506		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	553	553		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	48933	VZ	36338	
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	4141	VL	

Designation de l'entreprise SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Exercice N clos le 31/12/2021	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET		Neant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA 6650
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI) WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III) WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis) XX	XW
	Amendes et pénalités WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)* XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)		Y7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions	WN WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI) SU Zone d'entreprises* (activité exonérée) SW Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8	WQ
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3
TOTAL I		WR 6650	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*		WT
	Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)		WU
	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
		- imposées au taux de 0 %	WH
		- imposées au taux de 19 %	WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		XB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		Y6
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net () Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A		XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*		ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*		XD
	Entreprises nouvelles (art.44 septies) K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) L2	J E I (art. 44 sexies A) L5
	ZFU - TE (art. 44 octies A) ØV	S.I.I.C. (art. 208C) K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) PA
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) YH
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A) YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C) YC
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D) YD
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) YL		
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2
TOTAL II		XH	
III. RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II) XI	6650	
	Déficit (II moins I)		XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL 6650
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		31122022		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	43513	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)			K5	6650	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	36862	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	36862	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZI		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
Total des charges à payer					
TOTAL X (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
				↓ ligne W1	↓ ligne W1'

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Exercice N clos le : 31122022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-28866	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-6397		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	-35263		Report à nouveau	ZG	-35263				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	-35263		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	38900			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) JS						NQ	18361			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9243			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 1400						ST	24422			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	90927			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	588			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	1331			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YN	1919			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	21382			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	6129			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						OB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à IS JK		Plus-values à 0 JL						
			Plus-values à IS JM		Imputations JC						
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à IS JN		Plus-values à 0 JO						
			Plus-values à IS JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NGT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES</u>						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme <u>II</u>	Long terme <u>III</u>			Plus-value taxable à 19 % <u>(1)</u>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement dilués se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		(A)	(B) Vente au par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EII		Néant ☒
--	--	------------------------------------	------------	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art. 39 quaterdecies N-5				
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
 ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 20333.

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTESNéant ☒

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,8 % ●.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à *sexies* 0 bis du CGI) ●.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à *sexies* 0 du CGI) ●.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice:	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 6=2+3-4-5
	A 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % Ou A 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice:	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D

Désignation de l'entreprise : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 3			
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: **SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES**

Exercice ouvert le: **01012022** et clos le: **31122022**

Néant ☒**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectif moyen du personnel (hors CVAE): **YP**

Dont apprentis **YF**

Dont handicapés **YG**

Effectifs affectés à l'activité artisanale **RL**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises **OA**

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées **OK**

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante **OL**

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges **OT**

TOTAL 1 OX**II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) **OH**

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation **OE**

Subventions d'exploitation reçues **OF**

Variation positive des stocks **OD**

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée **OI**

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation **XI**

TOTAL 2 OM**III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾**

Achats **ON**

Variation négative des stocks **OQ**

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances **OR**

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois **OS**

Taxes déductibles de la valeur ajoutée **OZ**

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) **OW**

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée **OU**

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois **OY**

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante **OY**

TOTAL 3 OJ**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) **OG**

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0. **SA** **0**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois) **GX**

Effectifs au sens de la CVAE *

EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

HX

Période de référence

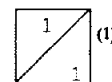
GY**GZ**

Date de cessation

HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

41956845600034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique CALBA Prénom(s) MATHILDE
 Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
 Naissance : Date N° Département 78 Commune 76540 Pays
 Adresse : N° Voie RUE ROLLON
 Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays

Titre (2) Nom patronymique ELICOTEAUX Prénom(s) VALERIE
 Nom marital % de détention 49,87 Nb de parts ou actions 374
 Naissance : Date N° Département 59 Commune 75018 Pays
 Adresse : N° Voie RUE DAMREMONT
 Code Postal 75018 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022

N° SIRET 41956845600034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

ADRESSE (voie) 18 RUE CHAUDRON

CODE POSTAL 75010

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122022

[illegible]

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122022

[illegible]

Produits à recevoir

Montant

Factures à établir

5520

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

[illegible]

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année

2023

N° SIREN

419568456

Dénomination de l'entreprise

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence 7511002259547111Z0202330

Voie

18 RUE CHAUDRON

Invariant

751100225954

Batiment/Entrée/Etage

A/01/00

ROF

CFE3

Code postal

75010

Ville

PARIS 10

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

552141533

Nom

5599 IMMOBILIERE 3F

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

10655

Date de fin d'occupation

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFIP)

Référence 7649803381557111Z1202347

Voie

12 RUE URSIN SCHEID

Invariant

764980338155

Batiment/Entrée/Etage

A/01/00

ROF

CFE5

Code postal

76140

Ville

PETIT QUEVILLY (LE)

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

217604982

Nom

7210 COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

3370

Date de fin d'occupation



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 299-9 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES			
SIRET	4 1 9 5 6 8 4 5 6 0 0 0 3 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
18 RUE CHAUDRON			
75010 PARIS			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées Activités d'architecture		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15% Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C/C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée : X CEGID LOOP			
Examen de conformité fiscale			
Prestateur de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SEFICO NEXIA 65 Avenue Kléber 75016 PARIS			
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu:	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

31122022

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Montant des sommes versées:						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CALBA MATHILDE	374	2022	25000				
RUE ROLLON 76000 ROUEN							
FLICOTEAUX VALERIE	374	2022	4000				
RUE DAMREMONT 75018 PARIS							
FLICOTEAUX NADINE	2						
SQUARE CLIGNANCOURI 75018 PARIS							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS			
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus délivrés			

Désignation de la société : SARL SARL 3 + 1 ARCHITECTES

Date de clôture : 31/12/2022

Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire

Néant

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
	Dont préfinancement
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	